

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les affectations de moyens de la ZSP de Roubaix Question orale n° 410

Texte de la question

Mme Catherine Osson interroge M. le ministre de l'intérieur sur les affectations de moyens de la ZSP de Roubaix. Parmi les circonscriptions de police où pour des policiers il est parfois très difficile d'exercer ses fonctions, celle de Roubaix mérite l'attention spécifique du Gouvernement. Inscrit dans le périmètre du Grand Lille, ces dernières années le commissariat central de Roubaix doit être non seulement très attentif et vigilant aux affectations de policiers car la centralité de la commune, siège de la préfecture, tend à y mobiliser précisément des moyens, ce qui n'est pas nécessairement illégitime, mais ne contribue pas à renforcer Roubaix autant qu'il le faudrait. Mais ne se sentant pas toujours assez soutenus, éprouvés par la dureté du terrain roubaisien et les agressions dont ils sont l'objet, nombre de policiers roubaisiens ont pu demander leur mutation, ce qui ne rend pas toujours facile leur remplacement et affaiblit le potentiel humain du commissariat. Pourtant, à Roubaix, Mme la députée en atteste pour avoir patrouillé de nuit avec les forces de police, il y a des fonctionnaires de police, hommes et femmes, dévoués et courageux, qui croient à leur métier, à l'ordre public et à la République. Lors de sa venue à Roubaix, il y a guelques mois, M. le Président de la République avait reconnu qu'il y avait eu des pertes d'effectifs, que cela n'était pas normal, et qu'il les reconstituerait dans cette circonscription qui comporte de très nombreux quartiers en politique de la ville et une zone de sécurité prioritaire Roubaix-Wattrelos. Aussi, sa question sera triple : premièrement, comment la priorisation des ZSP dans les affectations de moyens peut-elle se traduire en équipements et en hommes pour la ZSP de Roubaix-Wattrelos ? Dexièmement, le précédent ministre de l'intérieur, après l'affectation de policiers sur Lille pour la reconquête républicaine des quartiers à l'automne 2018, a fait savoir à Mme la députée que début 2019 ce serait le tour de Roubaix : qu'en est-il ? Enfin, ne serait-il pas envisageable en zone de sécurité prioritaire telle que celle de Roubaix-Wattrelos de renforcer ponctuellement les patrouilles de policiers, de jour et de nuit, de patrouilles de gendarmerie avec la mission d'aider à la tranquillité publique ? La caserne régionale de gendarmerie est à peine à une dizaine de kilomètres de Roubaix, en pleine métropole! Elle lui demande si les forces de sécurité, quelles qu'elles soient, ne doivent pas être là où prioritairement doit être rétablie la sécurité. La séparation urbain-rural a vécu, lui semble-t-il, quand on parle de sécurité au niveau où on en a besoin dans certains des quartiers en France.

Texte de la réponse

AFFECTATION DE MOYENS À LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE DE ROUBAIX **M. le président.** La parole est à Mme Catherine Osson, pour exposer sa question, n° 410, relative à l'affection de moyens à la zone de sécurité prioritaire de Roubaix.

Mme Catherine Osson. Parmi les circonscriptions de police où il est parfois très difficile pour des policiers d'exercer leurs fonctions, celle de Roubaix mérite l'attention spécifique du Gouvernement. Inscrit dans le périmètre du Grand Lille ces dernières années, le commissariat central de Roubaix doit se montrer très attentif et vigilant aux affectations de policiers. En effet, la centralité de la commune siège de la préfecture tend précisément à y mobiliser des moyens, ce qui n'est pas nécessairement illégitime mais ne contribue pas à

renforcer le commissariat de Roubaix autant qu'il le faudrait.

Ne se sentant pas toujours soutenus, éprouvés par la dureté du terrain roubaisien et les agressions dont ils font l'objet, nombre de policiers roubaisiens ont demandé leur mutation, ce qui ne rend pas toujours facile leur remplacement et affaiblit le potentiel humain du commissariat.

Pourtant à Roubaix, j'en atteste, pour avoir patrouillé moi aussi de nuit avec les forces de police, il y a des fonctionnaires de police, hommes et femmes, dévoués et courageux, qui croient en leur métier, à l'ordre public et à la République.

Lors de sa venue à Roubaix, il y a quelques mois, M. le Président de la République avait reconnu qu'il y avait eu des pertes d'effectifs, que cela n'était pas normal, et qu'il les reconstituerait dans cette circonscription qui comporte de très nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi qu'une zone de sécurité prioritaire, celle de Roubaix-Wattrelos.

Aussi, ma question au Gouvernement sera triple : comment la priorité donnée aux ZSP dans les affectations de moyens peut-elle se traduire, en équipements et en hommes, pour la ZSP de Roubaix-Wattrelos ? Le ministre de l'intérieur précédent, après l'affectation de policiers à Lille pour la reconquête républicaine des quartiers cet automne, m'avait fait savoir que début 2019, ce serait le tour de Roubaix : qu'en est-il ? Enfin, ne serait-il pas envisageable en ZSP comme celle de Roubaix-Wattrelos de renforcer ponctuellement les patrouilles de policiers, de jour comme de nuit, de patrouilles de gendarmerie avec pour mission d'aider à la tranquillité publique ? La caserne régionale de gendarmerie se trouve à une dizaine de kilomètres à peine de Roubaix, en pleine métropole! Les forces de sécurité, quelles qu'elles soient, ne doivent-elles pas être là où prioritairement doit être rétablie la sécurité ? La séparation entre rural et urbain a vécu, me semble-t-il, quand il est question de sécurité au niveau où cela est nécessaire dans certains quartiers de notre pays.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Comme vous le savez, madame la députée, le gouvernement a fait de la sécurité des Français sa priorité : 10 000 postes de policiers et de gendarmes vont être créés en cinq ans. Le budget des forces de sécurité intérieure augmentera cette année de 335 millions d'euros, ce qui permettra de mieux équiper nos forces, condition essentielle pour leur permettre d'exercer leurs missions dans des conditions convenables.

S'agissant de Roubaix, je puis vous assurer que la situation des effectifs, dont vous avez souligné l'engagement et que je veux à mon tour saluer, fait l'objet de la plus extrême attention. La division de Roubaix s'appuie, outre sur ses moyens propres, avec 390 policiers et adjoints de sécurité, sur des renforts départementaux. La ville bénéficie de la compagnie républicaine de sécurité affectée en sécurisation à Lille, et dont une section intervient tous les jours à Roubaix. La zone de sécurité prioritaire de Roubaix-Wattrelos s'appuie sur une cinquantaine de policiers spécialement dédiés et équipés pour agir sur cette zone. Ils disposent ainsi, entre autres, de cinq caméras piéton et de six véhicules. On constate sur la ZSP que les vols avec effraction ont diminué de 39 % au cours des dix premiers mois de l'année.

La police de sécurité du quotidien que vous évoquez par ailleurs se déploie sur tout le territoire national pour permettre aux policiers d'être quotidiennement sur le terrain. Sur certains secteurs tels que les quartiers de reconquête républicaine — QRR —, la présence policière est encore plus dense parce que ces territoires connaissent des problématiques particulières non sans incidence sur la délinquance.

Je vous confirme que Roubaix bénéficiera du dispositif des quartiers de reconquête républicaine. Dès janvier 2019, sera lancée la seconde vague de QRR, dont un à Roubaix-Tourcoing dans les quartiers Blanc Seau et Croix-Bas Saint-Pierre. Des renforts d'effectifs y seront déployés dès l'an prochain, la lutte contre les trafics sera intensifiée. Dans les quartiers de reconquête républicaine, vous le savez, sont mises en place des cellules de lutte contre les trafics de stupéfiants, associant préfet et procureur, et la police sera beaucoup plus présente au

quotidien pour les habitants et mieux armée pour répondre aux violences de toutes sortes.

Pour décharger les policiers des tâches administratives, des mesures de simplification procédurale se traduisent déjà, à Roubaix, par des gains de temps permettant aux policiers de se consacrer davantage à leurs missions opérationnelles. Enfin pour rendre notre police plus efficace, plus de cinquante terminaux numériques ont été déployés à Roubaix, ce qui allège d'autant les tâches administratives des policiers. Vous le voyez, madame la députée, l'État est engagé à Roubaix pour assurer la sécurité de nos concitoyens et donner les meilleures conditions de travail possibles à nos policiers.

Concernant la répartition territoriale des compétences entre la gendarmerie nationale et la police nationale, il n'est pas envisagé à ce stade de la revoir, mais de permettre à certains effectifs de gendarmerie de patrouiller en zone police et vice versa. Cette question mérite de faire l'objet d'une étude beaucoup plus approfondie. C'est déjà le cas dans certains domaines bien particuliers, comme en matière de forces d'intervention mais s'agissant des patrouilles, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Données clés

Auteur: Mme Catherine Osson

Circonscription : Nord (8e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale Numéro de la question : 410

Rubrique: Police

Ministère interrogé : Intérieur Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 novembre 2018 Réponse publiée le : 28 novembre 2018, page 12801

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 novembre 2018